

MC/2256

**Original: anglais
27 juin 2008**

QUATRE-VINGT-SEIZIEME SESSION

**RAPPORT SUR LA CENT CINQUIEME SESSION
DU COMITE EXECUTIF**

Genève
17 juin 2008

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
OUVERTURE DE LA SESSION	1
POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS	1
ELECTION DU BUREAU	1
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	2
DECLARATION LIMINAIRE DU DIRECTEUR GENERAL; RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES TRAVAUX DE L'ORGANISATION POUR L'ANNEE 2007	2
RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2007	3
DECLARATION D'UN REPRESENTANT DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL ..	3
REVISION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2008	4
BAREME DES QUOTES-PARTS POUR 2009	5
AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES	6
AUTRES QUESTIONS	10
LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION	10
CLOTURE DE LA SESSION	10

RAPPORT SUR LA CENT CINQUIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF

OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le Comité exécutif s'est réuni pour sa cent cinquième session au Palais des Nations à Genève, le mardi 17 juin 2008 à 10h20. Il a tenu une seule séance, qui a été ouverte par le Président sortant, S.E. M. N. Tarzi (Afghanistan).

2. Ont participé à cette session les représentants des membres suivants du Comité exécutif:¹ Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Bangladesh, Bélarus, Costa Rica, Croatie, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Maroc, Mexique, Népal, Nigéria, Panama, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, Royaume-Uni, Sénégal, Sri Lanka, Suède, Thaïlande, Tunisie et Ukraine.

3. Les Etats Membres suivants étaient en outre représentés par des observateurs: Afghanistan, Albanie, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Estonie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Honduras, Irlande, Israël, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Luxembourg, Mali, Mauritanie, Niger, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Pérou, Pologne, Portugal, République démocratique du Congo, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suisse, Togo, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie et Zimbabwe.¹

POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET DES OBSERVATEURS

4. Le Comité exécutif a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants et des observateurs des Etats Membres et les avaient jugés en bonne et due forme.

ELECTION DU BUREAU

5. S.E. M. B. C. Mbaye (Sénégal) et S.E. M. M. Montalvo Samaniego (Equateur) ont été élus respectivement président et vice-président, par acclamation.

6. Le Président a remercié le Comité exécutif de la confiance qu'il a bien voulu lui accorder. Le rôle central de l'OIM dans la gestion des migrations était selon lui facilité par le haut niveau de qualité des débats au sein du Comité exécutif. Dans l'exercice de sa tâche, il tiendrait compte de l'importance des travaux de l'Organisation, de la vision partagée par les Etats Membres et de leur responsabilité vis-à-vis de l'Organisation.

¹ Voir la liste des participants (MC/EX/692).

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour formulé dans le document MC/EX/687.

DECLARATION LIMINAIRE DU DIRECTEUR GENERAL ; RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES TRAVAUX DE L'ORGANISATION POUR L'ANNEE 2007

8. Le Comité exécutif a examiné le rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2007 (MC/2255) et le projet de résolution s'y rapportant (MC/EX/L/173).

9. Le Directeur général a appelé l'attention sur les statistiques jointes dans le document annexe. Celui-ci contenait une représentation graphique des chiffres de 2007, en regard desquels figuraient les données des trois années antérieures, pour mieux faire ressortir les tendances principales. L'une de ces tendances était la persistance de la croissance de l'Organisation dans tous les domaines, y compris sur le plan des dépenses, sur celui du nombre et de la diversité des projets, de même que sur celui de l'éventail de l'emploi et du soutien apporté par les donateurs. Le chiffre original donné en bas de page pour l'année 2007, soit 784 millions de dollars E.-U. comportait un modeste élément se rapportant aux programmes de dédommagement, qui s'expliquait par la clôture du Programme allemand de dédommagement du travail forcé. Les estimations actuelles des dépenses pour 2008 s'élevaient à 811 millions de dollars E.-U. pour la partie opérationnelle du budget, et à près de 40 millions de francs suisses pour la partie administrative, ce qui était l'indication d'une nouvelle année de forte croissance de l'Organisation. Le nombre de projets actifs était passé de 1.100 à la fin de 2004 à 1.703 à la fin de 2007. Pour la seule année 2007, 550 nouveaux projets avaient été engagés. On avait pu observer une croissance majeure de certains services tels que la coopération technique, la lutte contre la traite, la mobilité de la main-d'œuvre, le tandem migration/développement, les évaluations sanitaires, la recherche et les publications. La croissance des activités de l'Organisation s'était également vérifiée dans l'ensemble des régions. Les effectifs étaient passés de 3.883 personnes à la fin de 2004 à 6.457 à la fin de 2007. Au dernier décompte, l'Organisation avait 404 bureaux sur le terrain. Par comparaison, les effectifs du Siège avaient décliné, passant de 320 en 2004 à 219 à la fin de 2007. Ce chiffre avait encore diminué en 2008 à la suite du transfert de l'équipe de mise en place du système PRISM au Centre administratif de Manille.

10. Manifestement, la décentralisation, la saine gestion des ressources financières et humaines, et l'accent mis sur les projets avaient donné de bons résultats. En particulier, les centres administratifs de Manille et de Panama avaient donné des résultats dépassant toutes les attentes. Plus important encore, le personnel de l'Organisation continuait de travailler avec dévouement, intelligence et créativité pour aider les Etats Membres à recenser leurs besoins et à apporter à leurs problèmes des solutions pratiques. Le Directeur général a conclu son allocution en exprimant ses sincères remerciements à tous les membres du personnel.

11. Un observateur a remercié l'Administration pour le document annexe contenant des statistiques, lequel répondait à une demande ancienne et se révélerait certainement très utile.

12. Constatant qu'il n'y avait pas d'autre commentaire, le Comité exécutif a adopté la résolution n° 119 (CV) concernant le Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2007 (MC/2255).

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2007

13. Le Comité exécutif a examiné le rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2007 (MC/2254), le chapitre pertinent du Rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur sa deuxième session (MC/EX/690), le Rapport des vérificateurs externes des comptes de l'OIM pour l'exercice financier 2007 (CRP/25) et le projet de résolution sur le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2007 (MC/EX/L/174).

14. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances a indiqué que l'Administration avait mis en exergue l'augmentation des dépenses découlant de la progression constante du nombre de projets. Le total combiné des dépenses pour les parties administrative et opérationnelle du budget s'était élevé à 783,8 millions de dollars E.-U., soit 7 % de plus qu'en 2006. Cette augmentation entraînait des difficultés significatives sur le plan de la gestion financière, et tout avait été mis en œuvre pour maîtriser les dépenses. La partie administrative du budget avait terminé l'année avec un déficit de 163.409 francs suisses, s'expliquant essentiellement par le paiement des indemnités dues à la cessation de service pour les membres du personnel partant à la retraite ou donnant leur démission.

15. Un représentant du Bureau du Vérificateur général des comptes de Norvège, mandaté en tant que vérificateurs externes des comptes de l'OIM, avait relayé l'opinion des vérificateurs externes selon laquelle le Rapport financier donnait une image fidèle des ressources et des dépenses de l'OIM. Deux autres vérificateurs externes avaient été désignés par la Commission européenne pour procéder à un audit des projets qu'elle finançait et analyser le cadre institutionnel de l'Organisation. Ils avaient confirmé la solidité du mécanisme de vérification comptable interne de l'OIM et avaient énoncé plusieurs recommandations.

16. Le Comité permanent avait recommandé que le Comité exécutif approuve le Rapport financier.

17. En l'absence d'autres commentaires, le Comité exécutif a pris note des rapports susmentionnés et de la résolution adoptée n°120 (CV) sur le rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2007 (MC/2254).

DECLARATION D'UN REPRESENTANT DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL

18. Le Président du Comité de l'Association du personnel (SAC) a commencé son intervention en précisant au Comité exécutif qu'il n'y avait qu'une seule déclaration du SAC, celle qui avait été envoyée à toutes les missions permanentes le 2 juin 2008. Le représentant du SAC a informé les Etats Membres des améliorations apportées aux conditions de travail, en concertation avec l'Administration. Premièrement, depuis mars 2008, l'Administration avait commencé à travailler au processus devant conduire à mettre l'ensemble des membres du personnel de l'Organisation au bénéfice de l'assurance maladie, soit par le système interne de l'OIM, soit par l'intermédiaire de leur système national de sécurité sociale. Suite à un examen effectué par l'Association et

l'Administration, les primes d'assurance maladie de l'OIM avaient été réduites tandis que les avantages et les prestations avaient été revus à la hausse. Deuxièmement, en avril 2008, le Directeur général avait donné son approbation à une actualisation de la politique contractuelle de l'Organisation, faisant suite à des années de plaidoyer pour une amélioration de la situation dans ce domaine par le Comité. La nouvelle politique publiée dans le bulletin général n° 2034 portait notamment sur l'attribution de contrats ordinaires dans certaines conditions. Troisièmement, l'Administration avait accepté de mandater le médiateur à temps plein. Quatrièmement, le Comité avait négocié un contrat d'assurance couvrant l'ensemble des membres de l'Association du personnel contre les risques liés à d'éventuels litiges découlant du droit du travail. Elle avait également mis au point un concept de résolution des conflits, rendant obligatoire l'intervention du médiateur avant tout recours devant une instance d'appel. Enfin, à la lumière du climat financier actuel, la décision d'adhérer à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies s'était révélée opportune et pertinente. Depuis cette décision, environ 2.000 membres du personnel avaient été affiliés à la Caisse, et plusieurs retraités avaient commencé à percevoir une pension.

19. Le Comité avait continué à coopérer avec les départements de la Gestion des ressources humaines et des Affaires juridiques concernant la révision du Statut et Règlement du personnel. Il regrettait de ne pas avoir été consulté lorsque cette révision avait été entreprise, et examinait en ce moment un nouveau projet de statut par le département des Affaires juridiques. L'Administration adopterait une approche plus prospective concernant la question de l'imposition du revenu des membres du personnel de l'Organisation par les pays hôtes. En particulier, des efforts devraient être déployés pour conclure des arrangements avec les autorités fiscales des Etats Membres et aussi à propos des privilèges et immunités accordés à l'ensemble des bureaux extérieurs de l'OIM dans le monde.

20. Les membres de l'Association du personnel avaient porté à l'attention du Comité ce qu'ils percevaient comme un manque de cohérence dans l'application du point 11.3 du Statut du personnel, désignant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail comme l'instance ultime dans l'arbitrage des litiges. Etant donné le coût élevé des procédures de résolution des conflits, particulièrement lorsque que le Tribunal de l'OIT était saisi, ce qui impliquait l'intervention d'un avocat, le Comité invitait l'Administration à s'efforcer de recourir autant que possible aux mécanismes d'arbitrage et de médiation internes.

21. Le Comité exécutif a pris note de la Déclaration du représentant du Comité de l'Association du personnel.

REVISION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2008

22. Le Comité exécutif a examiné la Révision du Programme et Budget pour 2008 (MC/EX/688), le Programme et Budget pour 2008 (MC/2227), les chapitres pertinents du Rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur sa deuxième session (MC/EX/690) et le projet de résolution sur la Révision du Programme et Budget pour 2008 (MC/EX/L/175).

23. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances s'est fait l'écho du rapport de l'Administration dans lequel il était dit que la partie administrative du budget était restée inchangée à 38.045.000 francs suisses. Conformément à la résolution du Conseil n°1077 (LXXXIV) du 4 décembre 2002, intitulée "Recherche d'une solution systémique à l'utilisation des

excédents dégagés par la partie administrative du budget”, l’excédent de 196.773 francs suisses correspondant à l’exercice 2006 serait utilisé pour compléter la réserve constituée en vue de l’acquisition possible de locaux à usage de bureaux pour le Centre administratif de Manille. La partie opérationnelle du budget, pour sa part, était passée de 529,1 millions à 811,5 millions de dollars E.-U., essentiellement sous l’effet de l’expansion des activités en cours et de la mise en œuvre de nouveaux projets. De ce fait, le montant prévu des revenus discrétionnaires avait été revu à la hausse, à hauteur de 5,9 millions de dollars E.-U., la majeure partie de cette somme ayant été réservée pour trois types de dépenses: la ligne 2 du Fonds 1035, la sécurité du personnel et le projet PRISM. Certains Etats Membres avaient demandé à l’Administration de fournir des informations plus détaillées sur les revenus discrétionnaires.

24. Après avoir examiné en détail le document MC/EX/688, le Comité permanent avait recommandé l’approbation, par le Comité exécutif, de la Révision du Programme et Budget pour 2008.

25. Le Groupe africain a remercié l’Administration des excellents documents transmis aux Membres. Il a pris note de la croissance du Programme et Budget en termes de fonds, d’effectifs et de bureaux. Il a remercié l’Administration des mesures prises pour accroître les effectifs africains à des niveaux appropriés au sein de l’Organisation, tout en estimant qu’il faudrait faire davantage dans ce sens. Il a en outre suggéré qu’une plus grande attention soit accordée aux principales préoccupations du continent africain, telles que la santé et la migration, la migration Sud-Sud et l’exode des cerveaux.

26. Le représentant des Philippines a dit se réjouir de la participation de l’OIM au deuxième Forum mondial sur la migration et le développement qui devait être accueilli par son pays en octobre 2008, et a remercié l’Organisation de l’aide apportée au niveau des préparatifs.

27. Le Comité exécutif a adopté la résolution n° 121 (CV) approuvant la Révision du Programme et Budget pour 2008.

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR 2009

28. Le Comité exécutif a examiné la proposition d’ajustement du barème des quotes-parts de l’OIM pour 2009 (MC/EX/689) et le chapitre correspondant du Rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur sa deuxième session (MC/EX/690).

29. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances a indiqué que l’Administration avait rappelé que le barème des quotes-parts de l’OIM était désormais entièrement aligné sur celui des Nations Unies. Cela signifiait qu’il n’y aurait plus ni taux plancher ni taux plafond, et que les contributions assignées aux Etats Membres des pays en développement s’en trouveraient considérablement réduites. Le Comité permanent avait recommandé que le Comité exécutif adopte le barème des quotes-parts pour la partie administrative du budget telle que présentée dans la colonne 3 de l’annexe du document MC/EX/689, et que les organes directeurs réexaminent au printemps de 2009 la question du barème des quotes-parts pour 2010.

30. Constatant qu’il n’y avait pas d’autres commentaires, le Comité exécutif a approuvé le barème des quotes-parts pour 2009 tel que présenté dans la colonne 3 de l’annexe du document

MC/EX/689, en invitant les organes directeurs à réexaminer au printemps de 2009 la question du barème des quotes-parts pour 2010.

AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

a) Contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget

31. Le Comité exécutif a examiné la rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget (SCPF/9 et SCPF/9/Rev.1) ainsi que le chapitre correspondant du Rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur sa deuxième session (MC/EX/690).

32. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances a indiqué que les documents SCPF/9 et SCPF/9/Rev.1 faisaient apparaître qu'une somme totale de 7,5 millions de francs suisses restait due pour 2007 et les années antérieures, ainsi qu'une somme de 13 millions de francs suisses pour l'année 2008. Neuf Etats Membres avaient consenti à un plan de remboursement, et trois autres avaient entrepris de négocier un plan de rééchelonnement de leurs dettes. L'Administration suivait étroitement la question avec les Etats Membres en retard de paiement et n'ayant pas encore négocié un plan de ce type. Lors de la session du Comité permanent, le Directeur général s'était dit confiant que, si certains Etats Membres restaient débiteurs envers l'Organisation, ce n'était pas qu'ils ne veuillent pas honorer leurs obligations, mais plutôt que des circonstances particulières les en empêchaient. Il avait fait part de son sentiment selon lequel, à présent que le barème des quotes-parts de l'OIM était pleinement aligné sur celui des Nations Unies, les pays les plus pauvres jugeraient plus faciles d'honorer leurs obligations financières envers l'Organisation. Un certain nombre de pays endettés envers l'Organisation avaient saisi cette occasion pour expliquer la situation prévalant dans leur pays.

33. Le Comité permanent avait pris note de la situation et des efforts déployés par certains Etats Membres pour s'acquitter de leurs contributions assignées restant dues, tout en priant ceux d'entre eux qui restaient débiteurs de tout mettre en œuvre pour se mettre en règle dans les meilleurs délais possibles.

34. L'Administration a informé le Comité exécutif que, depuis la session du Comité permanent, quinze Etats Membres avaient réglé leurs contributions pour 2008 ou pour les années antérieures: l'Arménie, l'Autriche, la Colombie, le Ghana, Haïti, l'Irlande, le Libéria, le Maroc, les Pays-Bas, le Pakistan, le Panama, le Pérou, la Roumanie, le Royaume-Uni et la République-Unie de Tanzanie. Deux Etats Membres avaient conclu un plan de rééchelonnement de leurs dettes et effectué un premier versement; de ce fait, il ne tombaient plus sous le coup de l'Article 4 de la Constitution. Le nombre d'Etats Membres restant visés par cet Article 4 était donc descendu à 18. Dix-huit autres Etats Membres restaient redevables de sommes variables envers l'Organisation, sans pour autant faire l'objet des dispositions de l'Article 4.

35. L'Administration continuerait à collaborer étroitement avec les Etats Membres en retard de paiement, tant à Genève que dans les capitales. Elle proposerait des plans de remboursement davantage étalés dans le temps et des paiements en monnaie locale.

36. En 2007 le Gouvernement libérien avait demandé à l'Administration d'effacer purement et simplement les contributions assignées restant dues par le Libéria. Au lieu de cela, après avoir pris l'avis des Etats Membres, l'Administration avait négocié un plan de remboursement avec le Gouvernement libérien, et un premier paiement avait entretemps été reçu. Une demande similaire avait été reçue du Gouvernement de la Sierra Leone, le 29 mai 2008. L'Administration prendrait l'avis des Membres et s'efforcerait, là encore, de négocier un plan de remboursement.

37. Le Groupe africain s'est dit reconnaissant du dialogue engagé par l'Administration avec les gouvernements des Etats Membres concernant les contributions assignées restant dues et les plans de rééchelonnement de leurs dettes. Il a salué le fait que des dispositions avaient été prises pour que le paiement des sommes restant dues puisse être fait dans les monnaies locales ou directement aux bureaux régionaux de l'OIM, estimant que cela permettrait aux Etats Membres africains tombant sous le coup des dispositions de l'Article 4 de la Constitution de s'acquitter promptement de leurs arriérés.

38. Constatant qu'il n'y avait pas d'autres commentaires, le Comité exécutif a pris note des documents SCPF/9 et SCPF/9/Rev.1, et a approuvé la position du Comité permanent telle que décrite par le Rapporteur.

b) Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035

39. Le Comité exécutif a examiné les rapports relatifs au soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition (SCPF/10 et SCPF/11), ainsi que le chapitre correspondant du Rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur sa deuxième session (MC/EX/690).

40. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances a indiqué que l'Administration avait rappelé que le Fonds 1035 avait été élargi à compter du 1^{er} janvier 2008. Les critères et lignes directrices régissant son application avaient été actualisés au début de 2008 afin de donner des orientations pratiques concernant le fonctionnement et la gestion des deux lignes de crédit. La première ligne restait inchangée et continuait de fonctionner comme par le passé, étant entendu que l'Administration mettrait tout en œuvre pour veiller à ce que les fonds soient alloués en proportion de la répartition géographique des Etats Membres remplissant les conditions pour en bénéficier.

41. Un certain nombre d'Etats Membres avaient fait part de leur satisfaction à la suite de l'élargissement du Fonds 1035, tandis que le Groupe africain s'était dit préoccupé par le fait que les pays du continent n'en bénéficiaient toujours pas dans une mesure suffisante, estimant que des mesures s'imposaient d'urgence pour y remédier. Pour sa part, le Directeur général avait mis en exergue l'utilité du Fonds 1035, indiquant que la deuxième ligne de crédit permettrait de progresser dans le cadre de projets de plus longue durée disposant de budgets plus importants.

42. Le Comité permanent avait pris note des documents SCPF/10 et SCPF/11.

43. Estimant que le Fonds 1035 revêtait la plus haute importance, le Groupe africain a demandé à ce que l'Administration fasse en sorte que le Fonds soit plus directement accessible aux Etats Membres remplissant les conditions requises, spécialement ceux appartenant à la catégorie

des pays en développement. Il a dit accorder un intérêt particulier à la création du centre de renforcement de capacités en Afrique et à la mission à fonction régionales de l'Afrique centrale.

44. Le Comité exécutif a pris note des rapports concernant le soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition (SCPF/10 et SCPF/11).

c) Echange de vues sur les points de débat proposés par les Membres

45. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances a rendu compte des quatre thèmes dont le Comité permanent avait débattu sous ce point de l'ordre du jour.

Migration et santé: programmes et perspectives de l'OIM (SCPF/12)

46. L'Administration avait défini la santé des migrants comme étant la somme des besoins de santé physique, mentale et sociale des migrants et des besoins de santé publique des communautés d'accueil. Au fil du temps, le rôle de l'OIM avait évolué, sous l'effet de l'évolution de la dynamique migratoire et de l'apparition de défis tels que la traite des personnes, le VIH/SIDA et la propagation des autres maladies dues à la mobilité et à la mondialisation. La santé était devenue une question transversale qui concernait l'ensemble des grands domaines stratégiques d'activités de l'Organisation.

47. Plusieurs Etats Membres s'étaient réjouis des efforts déployés par l'OIM pour promouvoir la santé des migrants dans le monde et avaient pris acte de la nécessité d'intégrer la santé des migrants dans les politiques nationales et de mettre au point des politiques régionales, bilatérales et multilatérales en la matière. Ils avaient également noté avec reconnaissance le travail accompli par l'OIM au niveau des pays en termes d'élaboration de politiques, de renforcement de capacités et d'évaluation des causes de la migration. Le rôle joué par le Portugal durant sa présidence de l'Union européenne pour inscrire la santé des migrants à l'ordre du jour de l'Europe avait également été évoqué.

Le point sur le Partenariat international sur la migration et le développement (SCPF/13)

48. L'Administration avait rappelé que le Partenariat international sur la migration et le développement était la première initiative substantielle prise par le Groupe mondial sur la migration. Etant donné que certains éléments de ce partenariat étaient directement liés au Forum mondial sur la migration et le développement –une initiative des Etats –, cette proposition avait été partagée avec la présidence du Forum mondial, à savoir le Gouvernement philippin, lequel, au nom de la Troïka du Forum mondial, avait exprimé ses remerciements pour le soutien apporté par le Groupe mondial sur la migration.

49. Tout en reconnaissant qu'une approche cohérente s'imposait dans les recommandations du Forum mondial, plusieurs Etats Membres avaient néanmoins exprimé des doutes, en particulier à propos de la nécessité d'un "partenariat international" traitant de cohérence politique entre migration et développement, sachant le nombre d'enceintes où ces questions étaient déjà traitées.

50. L'Administration avait répondu que le but n'était pas de créer une nouvelle institution, mais plutôt de renforcer la coopération dans le domaine de la migration et du développement au niveau pratique, en citant des activités spécifiques que le Partenariat international pourrait engager entre différentes institutions telles que l'OIM, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies

pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Le Directeur général avait rappelé le besoin très réel de renforcement des capacités, non seulement au sens étroit de formation des fonctionnaires aux procédures existantes, mais plus généralement des gouvernements, des migrants eux-mêmes et des groupes du secteur privé, de façon à faire en sorte que le marché mondial du travail, en expansion, fonctionne de façon plus satisfaisante. Il s'était dit disposé à porter les différents points évoqués à l'attention du Groupe mondial sur la migration, et avait suggéré que les membres du Groupe soient invités à en débattre avec les Etats Membres dans le contexte du Conseil de l'OIM.

Migration Initiatives: évaluation pour 2007 et perspectives pour 2008 (SCPF/14 et SCPF/14/Annexe IV)

51. L'Administration avait annoncé qu'un total de 535 millions de dollars E.-U. avait été reçu en réponse à l'appel 2007 au titre de *Migration Initiatives* à hauteur de 595 millions de dollars E.-U. Les besoins de financement au titre de l'appel de fonds pour 2008 s'élevaient à 762 millions de dollars E.-U. Les Etats Membres avaient fait un certain nombre de suggestions concernant une utilisation plus efficace du document. L'un d'entre eux s'était demandé si la date limite, fixée au mois de septembre pour la soumission des projets, ne pourrait pas être repoussée, sachant que l'appel était toujours lancé en février de l'année suivante. L'Administration avait expliqué que cette date limite de septembre tenait compte du temps nécessaire pour la coordination de tous les intrants provenant des bureaux extérieurs et pour la compilation d'un document cohérent. Ce calendrier s'accordait en outre avec l'exercice budgétaire de la plupart des bailleurs de fonds.

Base légale et tendances concernant les revenus discrétionnaires, et contrôle de leur utilisation (SCPF/15) et SCPF/15 (Add.1)

52. A la demande des Etats Membres, l'Administration avait fourni des informations générales concernant la base légale, les tendances et le processus de supervision des revenus discrétionnaires. Le niveau des revenus discrétionnaires disponibles n'avait pas cessé d'augmenter depuis 2004, et leur application était approuvée par les Etats Membres au travers du processus budgétaire.

53. Plusieurs Etats Membres avaient remercié l'Administration d'avoir communiqué en temps voulu les informations demandées et avaient noté que les revenus discrétionnaires dépasseraient probablement l'allocation administrative en 2008. En conséquence, il fallait que son utilisation fasse l'objet d'un niveau d'information comparable, d'un débat et d'une supervision, au même titre que la partie administrative du budget. D'autres observations avaient porté sur la révision du Règlement financier concernant la séparation du volet des RD relatif aux revenus divers, afin que les Etats Membres puissent statuer sur la seule partie correspondant à la commission pour frais généraux liés aux projets, comme indiqué dans un certain nombre de résolutions, et sur le traitement réservé par l'Administration aux déficits ou aux excédents de revenus discrétionnaires.

54. Au vu de la tendance à l'augmentation des revenus discrétionnaires, le Comité permanent avait décidé que les Etats Membres tiendraient des consultations informelles à l'automne de 2008 afin de mettre à jour le règlement financier.

55. Le Comité exécutif a pris note des délibérations du Comité permanent concernant les quatre points ayant donné lieu à un échange de vues.

AUTRES QUESTIONS

56. Le Comité exécutif a noté que l'Administration avait reçu des demandes d'adhésion en qualité de membre des Gouvernements de la Mongolie, de l'Inde et de la Somalie. Les contributions assignées des nouveaux Membres avaient été calculées à hauteur de 0,026 % (Mongolie), 0,483 % (Inde), et 0,026 % (Somalie). Il en était rendu compte respectivement dans les documents MC/2243, MC/2244 et MC/2245.

57. Les demandes d'adhésion en qualité de membres seraient examinées à l'occasion de la quatre-vingt-quinzième session (extraordinaire) du Conseil.

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION

58. En application de la résolution du Conseil n° 972 (LXXIV) du 26 novembre 1997, le Comité exécutif ne se réunira pas en novembre 2008. La prochaine session était donc provisoirement fixée au 9 juin 2008.

CLOTURE DE LA SESSION

59. Le Président a remercié le Secrétariat des réunions et les interprètes, et a déclaré close la cent cinquième session du Comité exécutif, le mardi 17 juin 2008 à 11h45.